

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Autorisation de
Programme et Crédits
de Paiement (AP/CP)
2026 – Chantier des
collections du musée -
budget PRINCIPAL

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida
LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2026 – CHANTIER DES COLLECTIONS DU MUSÉE - BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
- Vu la délibération n°20.1 du Conseil Municipal de Thiers, en date du 14 avril 2025, relative à la dernière mise à jour de l'AP/CP de cette opération ;
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer d'éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

Chantier des collections du Musée												
Coût total opération :		473 264,20 €	TTC									
Autorisation de programme votée :		473 264,20 €	TTC									
Total subventions notifiées :		85 712,10 €										
DRAC - préchancier		26 131,10 €										
LEADER - FEADER		59 581,00 €										
Total subventions sollicitées :		241 548,00 €										
DRAC - Chantier phase opérationnelle		241 548,00 €										
TOTAL MAX SUBVENTIONS ESComptées		241 548,00 €										
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisations 2025	TOTAL REALISE AU 31/12/2025	Solde de l'opération à réaliser	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Dépense : chapitre / article (à confirmer)	473 264,20 €	864,00 €	864,00 €	472 400,20 €	181 528,98 €	123 031,24 €	125 802,84 €	42 037,14 €	- €	- €	- €	473 264,20 €
Recette : chapitre / article (à confirmer)	85 712,00 €	8 850,00 €	8 850,00 €	76 862,00 €	35 155,30 €	41 706,70 €	- €	- €	- €	- €	- €	85 712,00 €
Etat - DRAC	26 131,00 €	8 850,00 €	8 850,00 €	17 281,00 €	17 281,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	26 131,00 €
Europe - FEADER	59 581,00 €	- €	- €	59 581,00 €	17 874,30 €	41 706,70 €	- €	- €	- €	- €	- €	59 581,00 €
Recette : Autofinancement	309 917,94 €	- 7 986,00 €	7 986,00 €	317 903,94 €	146 231,95 €	51 546,53 €	105 620,80 €	21 400,44 €	- 6 895,77 €	- €	- €	309 917,94 €
Recette : FCTVA	77 634,26 €	- €	- €	77 634,26 €	141,73 €	29 778,01 €	20 182,04 €	20 636,70 €	6 895,77 €	- €	- €	77 634,26 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Yoann BENTEJAC, Serap ALP, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX) :

- **Approuve** l'autorisation de programme et crédits de paiement – Chantier des collections du Musée, comme suit ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER